



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Tarifs

Question écrite n° 58014

Texte de la question

La société Gaz de France met en œuvre un tarif domestique qui ne comporte pas moins de six niveaux de prix. Si des raisons historiques sont susceptibles d'expliquer une telle pratique, il convient de se demander si elle reste aujourd'hui compatible avec le statut d'entreprise nationale de Gaz de France. Aussi, M Jean-Pierre Bouquet demande à M le ministre de l'industrie et du commerce extérieur s'il ne conviendrait pas de mettre en œuvre un principe de péréquation tarifaire conduisant à une égalité de tarif pour tous les consommateurs.

Texte de la réponse

Reponse. - Les coûts du gaz naturel en France peuvent être classés de la manière suivante : coûts d'approvisionnement, de grand transport et de stockage. Ceux-ci sont répartis uniformément sur tous les clients, car même s'ils varient en fonction de la distance du point de livraison ou de stockage, cette variation change dans l'année et en fonction des marges d'aleas de chaque fournisseur. De plus, cette uniformisation assure une première péréquation au plan national. Le réseau de grand transport est constitué par les liaisons à grand débit, interconnectées et alimentant les stockages saisonniers ; coût de transport régional qui varie selon six niveaux, proportionnels à la longueur de l'antenne à partir des infrastructures de grand transport ; coût de distribution : il s'agit là du transport dans un réseau beaucoup plus diffus, à basse pression, ainsi que des services annexes (comptage par exemple). Ce coût est uniformisé dans chaque distribution, et réparti au niveau national entre l'ensemble des distributions. Une uniformisation complète des tarifs gaziers aurait l'avantage d'une certaine simplification, d'autant plus que les écarts entre les six niveaux tarifaires sont faibles (0,4 c/kWh, soit moins de 3 p 100 du prix de vente hors taxe pour les usagers type chauffage individuel), et que l'essentiel des distributions est en classe 1 ou 2. Elle supprimerait aussi les discontinuités difficiles à faire accepter. Cependant, elle irait à l'encontre du principe de répercussion des coûts dans les tarifs. D'ailleurs, la plupart des sociétés européennes pratiquent une tarification plus modulée en fonction des distances. La création de nouvelles dessertes pourrait également être gênée par l'impossibilité d'atteindre la rentabilité voulue pour des sites éloignés des artères de transport, en raison de l'insuffisance des recettes attendues. Plus généralement, le gaz naturel n'a pas vocation, du fait de ses coûts de réseaux, à desservir l'ensemble de notre territoire, peu dense. Sa répartition doit donc être optimisée, notamment à l'aide de la tarification. Le souci de l'intérêt du consommateur national n'implique pas non plus une péréquation complète puisque le gaz peut aisément être remplacé par une autre énergie dans chacun de ses usages.

Données clés

Auteur : [M. Bouquet Jean-Pierre](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58014

Rubrique : Electricité et gaz

Ministère interrogé : industrie et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mai 1992, page 2284